
SWIFT

IMPORTANT : cette traduction en français des '3SKey Terms and Conditions – November 2010' est fournie à titre d'information uniquement. Seule la version en anglais du document disponible sur le site www.3skey.com fait foi.

Conditions générales de 3Skey

Les présentes *Conditions générales de 3SKey* régissent la fourniture et l'utilisation du service 3SKey de SWIFT.

Ce document est destiné aux abonnés à 3SKey et aux utilisateurs de 3SKey ayant besoin d'informations sur le cadre contractuel de la fourniture et de l'utilisation du service 3SKey.

Novembre 2010

Table des matières

Préambule	3
Conditions générales de 3Skey	5
1 Interprétation et limites.....	5
2 Documentation contractuelle relative à 3SKey.....	5
3 Conditions d'abonnement et d'utilisation du service 3SKey	6
4 Rôle et responsabilités de SWIFT.....	6
5 Rôle et responsabilités de l'abonné à 3SKey et/ou de l'utilisateur de 3SKey.....	7
6 Dédommagement en matière de droits de propriété intellectuelle.....	9
7 Frais et taxes.....	10
8 Responsabilité	10
9 Durée et résiliation	12
10 Protection des données personnelles	13
11 Confidentialité.....	13
12 Notifications	14
13 Divers	15
14 Résolution des litiges	16
15 Loi applicable.....	17

Préambule

Objet de ce document

Les présentes *Conditions générales de 3SKey* régissent la fourniture et l'utilisation du service 3SKey de SWIFT.

En particulier, ces *Conditions générales de 3SKey* fournissent des informations sur les conditions d'utilisation du service 3SKey, les droits et obligations des parties, les conditions pour résilier la fourniture ou l'utilisation du service 3SKey, la responsabilité des parties, le processus de réclamation, et la loi et la juridiction applicables.

Public concerné

Le présent document est destiné aux **abonnés à 3SKey** et aux **utilisateurs de 3SKey** existants ayant besoin d'informations sur le cadre contractuel de la fourniture et de l'utilisation du service 3SKey. Pour plus d'informations sur les **abonnés à 3SKey**, les **utilisateurs de 3SKey** et, d'une manière plus générale, sur le service 3SKey, se reporter au document [3SKey Service Description](#) disponible à l'adresse www.3skey.com.

Les **abonnés à 3SKey** doivent accepter les présentes *Conditions générales de 3SKey* pour souscrire au service 3SKey et pour utiliser les certificats 3SKey.

Les **abonnés à 3SKey** et les **utilisateurs de 3SKey** doivent également confirmer qu'ils acceptent les présentes *Conditions générales de 3SKey* lorsqu'ils accèdent au portail 3SKey pour la première fois pour activer leurs tokens 3SKey et pour accéder à et utiliser les autres fonctions à leur disposition sur le portail 3SKey.

Si ces *Conditions générales de 3SKey* étaient modifiées ou complétées ponctuellement, il pourrait être demandé aux **abonnés à 3SKey** et aux **utilisateurs de 3SKey** d'accepter une nouvelle version des présentes *Conditions générales de 3SKey* pour maintenir leur accès au portail 3SKey et, d'une manière générale, pour continuer à utiliser le service 3SKey et les certificats 3SKey.

Si vous n'acceptez pas ces *Conditions générales de 3SKey*, ne souscrivez pas au service 3SKey ou, selon le cas, n'accédez pas au portail 3SKey et n'utilisez pas les tokens 3SKey ni le service 3SKey. En souscrivant au service 3SKey, en cliquant sur 'J'accepte' lors de l'accès au portail 3SKey ou simplement en utilisant un token 3SKey, vous acceptez de devenir une partie de, et d'être lié par, ces *Conditions générales de 3SKey* comme elles pourraient être modifiées ou complétées ponctuellement.

Documentation connexe

- [3SKey Service Description](#)
- *Pricing and Invoicing – Price List*
- *Pricing and Invoicing – Ordering, Invoicing and Payment*
- *3SKey Developer Guide*
- *3SKey Tokens Terms and Conditions*
- *3SKey Developer Toolkit Terms and Conditions*
- *3SKey Portal Online Help*
- *3SKey Best Practices Guide*
- *SWIFT Glossary*
- *3SKey Certificate Policy*
- *3SKey Installation Guide for eToken PRO*
- *3SKey Installation Guide for eToken NG-FLASH*
- *Support Service Description*

Modifications importantes

Les présentes *Conditions générales de 3SKey* peuvent être modifiées ponctuellement. Reportez-vous toujours à la dernière version disponible sur www.3skey.com et www.swift.com > À propos de SWIFT > Aspect légal > Contrats SWIFT.

Où trouver la documentation sur 3SKey ?

La version disponible la plus récente du document [3SKey Service Description](#) et les autres documentations sur 3SKey sont disponibles sur le site www.3skey.com.

Conditions générales de 3SKey

1 Interprétation et limites

- 1.1 Sauf si elles ne concordent pas avec le contexte, les conventions de lecture suivantes s'appliquent aux présentes *Conditions générales de 3SKey* :
- a) Les termes surlignés en vert dans le texte ont la signification spécifique définie dans le document [3SKey Service Description](#) ou, par défaut, dans le document [SWIFT Glossary](#).
 - b) Une référence à un document ou à un formulaire fait référence à la dernière version en vigueur.
 - c) Une référence à une personne inclut toutes les autres personnes dont elle est responsable, y compris ses employés, directeurs, agents et sous-traitants.
- 1.2 Aucune signification restrictive n'est donnée aux principes ou termes généraux lorsqu'ils sont illustrés par des exemples.
- 1.3 L'ordre de priorité suivant s'applique au sein de la documentation contractuelle relative à 3SKey :
- 1) le formulaire d'adhésion au service 3SKey par l'abonné à 3SKey pour souscrire au service 3SKey
 - 2) les présentes *Conditions générales de 3SKey*
 - 3) le document [3SKey Service Description](#)
 - 4) toute autre documentation sur le service 3SKey à laquelle il est fait référence dans le document ci-dessus

Si un document indique expressément qu'un autre document le rectifie ou le complète, cet autre document prévaut.

- 1.4 Les présentes *Conditions générales de 3SKey* constituent un accord juridique entre SWIFT et les abonnés à 3SKey et les utilisateurs de 3SKey pour la fourniture et l'utilisation du service 3SKey. Afin d'éviter toute confusion, rien dans ces *Conditions générales de 3SKey* ne doit être interprété ni traduit comme constituant des accords contractuels entre les abonnés à 3SKey et les utilisateurs de 3SKey directement. Il revient aux abonnés à 3SKey et à leurs utilisateurs de 3SKey de considérer tous autres accords contractuels nécessaires ou souhaitables entre eux directement en rapport avec leur utilisation du service 3SKey (généralement, pour définir et accepter les conditions générales régissant l'inscription de l'utilisateur de 3SKey et l'utilisation de ses certificats 3SKey), incluant la fréquence à laquelle l'abonné à 3SKey vérifiera l'état de révocation des certificats 3SKey de l'utilisateur de 3SKey, ses obligations de conservation des informations respectives ou la période de réclamation et la procédure de réclamation applicable.

Les présentes *Conditions générales de 3SKey* ne s'appliquent pas à la fourniture ni à l'utilisation des tokens 3SKey et du Developer Toolkit, qui doivent être régis par les *Conditions générales des tokens 3SKey* et les *3SKey Developer Toolkit Terms and Conditions*, respectivement.

2 Documentation contractuelle relative à 3SKey

- 2.1 Chaque partie accepte la validité d'une signature électronique ou de données électroniques, et confirme qu'elles ont la même validité et applicabilité que si elles étaient écrites ou sur papier.
- 2.2 Les abonnés à 3SKey et les utilisateurs de 3SKey reconnaissent et conviennent que SWIFT peut modifier ou compléter la documentation contractuelle relative à 3SKey en leur adressant une notification (généralement, en mettant à jour le ou les document(s) concerné(s) sur

www.3skey.com ou www.swift.com). Chaque abonné à 3SKey et utilisateur de 3SKey doit être considéré comme ayant accepté cette modification ou cet ajout s'il n'a pas résilié ses accords contractuels avec SWIFT pour la fourniture et l'utilisation du service 3SKey conformément à la clause 9.4.

Les abonnés à 3SKey et les utilisateurs de 3SKey doivent s'assurer qu'ils se réfèrent toujours à la dernière documentation contractuelle relative à 3SKey en vigueur, et qu'ils ont pris connaissance des informations disponibles les plus récentes concernant le service 3SKey. En particulier, les abonnés à 3SKey et les utilisateurs de 3SKey doivent consulter régulièrement les informations sur 3SKey disponibles sur www.3skey.com.

Pour assister les abonnés à 3SKey et les utilisateurs de 3SKey, SWIFT publie les informations les plus récentes, les modifications, les problèmes connus et les solutions, et les questions fréquentes sur www.3skey.com. Il est de la responsabilité des abonnés à 3SKey et des utilisateurs de 3SKey de consulter les informations et la documentation sur le service 3SKey les plus récentes disponibles sur www.3skey.com.

- 2.3 Seule la version anglaise des *Conditions générales de 3SKey* telle qu'elle est publiée par SWIFT sur www.3skey.com ou www.swift.com est valide.

3 Conditions d'abonnement et d'utilisation du service 3SKey

L'abonné à 3SKey doit être un utilisateur de SWIFT dûment enregistré (généralement, les banques) ou un service bureau. Aucune souscription ne sera effective tant qu'elle n'aura pas été acceptée par écrit par SWIFT (généralement, un e-mail d'acceptation de la part du service des commandes de bout en bout de SWIFT).

L'utilisateur de 3SKey (généralement, clients d'entreprise ou banques, ou leurs représentants) est une personne qui a obtenu légalement un token 3SKey (généralement, auprès d'un abonné au service 3SKey) pour authentifier et sécuriser les communications avec un ou plusieurs abonnés au service 3SKey et/ou leurs entités affiliées.

4 Rôle et responsabilités de SWIFT

4.1 Fournir le service 3SKey

4.1.1 SWIFT fournit le service 3SKey, et respecte tous les niveaux de service applicables (le cas échéant), dans tous les aspects importants tels que définis dans le document [3SKey Service Description](#).

4.1.2 Lorsque l'abonné à 3SKey ou l'utilisateur de 3SKey est chargé de télécharger les informations, la documentation et les autres documents mis à sa disposition en tant que partie intégrante du service 3SKey (généralement, la documentation sur 3SKey disponible sur www.3skey.com), l'obligation de SWIFT de les mettre à sa disposition est remplie en les mettant à disposition sur le site pertinent dans un format téléchargeable.

4.1.3 Lorsque SWIFT est chargé de certaines activités de mise en oeuvre ou d'activation, SWIFT déploiera tous les efforts conformément aux usages du commerce pour terminer ces activités d'ici la date notifiée à l'abonné à 3SKey ou à l'utilisateur de 3SKey, ou à toute autre date convenue par écrit avec lui.

4.2 Suspension et modification

4.2.1 L'abonné à 3SKey et l'utilisateur de 3SKey reconnaissent et conviennent que SWIFT peut suspendre ou modifier le service 3SKey, dans sa totalité ou en partie, à tout moment, en le signalant le plus tôt possible (généralement, pendant les fenêtres d'interruption annoncées), dans l'un des cas suivants :

- a) pour effectuer ou permettre la maintenance, ou pour mettre à niveau ou d'une autre manière modifier le service 3SKey ;
- b) pour prévenir ou empêcher une conséquence préjudiciable sur la sécurité, la fiabilité ou la résilience du service 3SKey ou, d'une manière plus générale, la réputation, la marque ou la bonne volonté de SWIFT (typiquement, si l'abonné à 3SKey et l'utilisateur de 3SKey seraient astreints à des sanctions telles que des sanctions de l'UE) ;
- c) pour donner suite à un ordre ou une demande de la part d'une autorité, d'un organisme ou d'une agence de réglementation ou gouvernementale ;
- d) si l'abonné à 3SKey ou l'utilisateur de 3SKey a commis un manquement important.

SWIFT informe les abonnés à 3SKey et les utilisateurs de 3SKey des modifications apportées au service 3SKey (généralement, dans une mise à jour de la documentation sur 3SKey telle que le document [3SKey Service Description](#) disponible sur www.3skey.com).

- 4.2.2 SWIFT limite toute suspension ou modification du service 3SKey conformément à la clause 4.2.1 comme il est raisonnablement possible dans ces circonstances. SWIFT planifie généralement les activités de maintenance, de mise à niveau et de modification pendant les fenêtres d'interruption autorisées (ADW) telles qu'elles sont publiées sur www.3skey.com.

4.3 Responsabilités de SWIFT

- 4.3.1 SWIFT fournit le service 3SKey avec précaution et compétence dans la ligne des bonnes pratiques du secteur.

- 4.3.2 SWIFT fournit le service 3SKey en utilisant du personnel compétent avec l'expérience appropriée.

- 4.3.3 À moins que SWIFT ne prévienne les abonnés à 3SKey et les utilisateurs de 3SKey concernés d'une autre manière, SWIFT garantit n'avoir connaissance d'aucune réclamation valable que la possession ou l'utilisation du service 3SKey par ces abonnés à 3SKey ou utilisateurs de 3SKey, comme il est autorisé dans le cadre de la documentation contractuelle relative à 3SKey, enfreint les droits de propriété intellectuelle d'une autre partie.

5 **Rôle et responsabilités de l'abonné à 3SKey et/ou de l'utilisateur de 3SKey**

5.1 Obligations générales

- 5.1.1 *Chaque* abonné à 3SKey et utilisateur de 3SKey doit se conformer à toutes les obligations et autres instructions obligatoires qui s'appliquent à lui concernant son utilisation du service 3SKey, comme il est défini dans la documentation contractuelle relative à 3SKey (généralement, le document [3SKey Service Description](#)) ou qui lui sont notifiées d'une autre manière par SWIFT.
- 5.1.2 *Chaque* abonné à 3SKey et utilisateur de 3SKey est tenu de respecter toutes les conditions d'exploitation requises pour son utilisation du service 3SKey (typiquement, un token 3SKey et les applications correspondantes correctement intégrées au service 3SKey).
- 5.1.3 *Chaque* abonné à 3SKey et utilisateur de 3SKey doit utiliser uniquement des tokens 3SKey valides (typiquement, un token 3SKey non-révocqué et non arrivé à expiration émis par l'autorité de certification de SWIFT) et s'assurer que toutes les applications correspondantes ont été intégrées au service 3SKey en utilisant les versions, correctifs, spécifications et autre documentation du Developer Toolkit que SWIFT prend actuellement en charge, comme il est spécifié dans le document [3SKey Service Description](#) ou notifié d'une autre manière par SWIFT (par exemple, par le biais d'une notification mise en ligne sur www.3skey.com ou dans une release letter).

5.2 Sécurité

Chaque *abonné à 3SKey et utilisateur de 3SKey* doit protéger sa ou ses clé(s) privée(s), mot(s) de passe et code(s) de sécurité, à tout moment, contre toute perte, divulgation à une personne non autorisée, modification et utilisation non autorisée, et doit conserver la confidentialité et l'intégrité de sa ou ses clé(s) privée(s), et de son ou ses mot(s) de passe et code(s) de sécurité, à tout moment. Chaque *abonné à 3SKey et utilisateur de 3SKey* doit immédiatement révoquer son certificat 3SKey si la clé privée, le ou les mot(s) de passe ou le ou les code(s) de sécurité associés est ou sont compromis. Les *utilisateurs de 3SKey* doivent également respecter toutes les conditions qui s'y rapportent régissant leur utilisation du service 3SKey et, plus particulièrement, l'utilisation de leurs certificats 3SKey (typiquement, l'obligation de notifier le ou les abonné(s) à 3SKey directement de la révocation) tel qu'il a été convenu avec le ou les abonné(s) à 3SKey ponctuellement.

En outre, chaque *abonné à 3SKey et utilisateur de 3SKey* doit protéger et conserver la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité de tous les systèmes associés à son utilisation du service 3SKey à tout moment. En particulier, chaque abonné à 3SKey et utilisateur de 3SKey doit s'assurer des éléments suivants :

- a) S'assurer que l'accès physique et logique à tous ces systèmes est octroyé uniquement aux personnes autorisées.
- b) Utiliser des logiciels de recherche de virus, pare-feu et de protection de compte à jour et de pointe.
- c) Effectuer des procédures de sauvegarde et utiliser des supports de sauvegarde conformément aux meilleures pratiques de sécurité.
- d) S'assurer que tous les systèmes ont été configurés pour une résilience améliorée afin de minimiser les durées d'indisponibilité en cas de défaillance.

Sans compromettre ce qui précède, les *abonnés à 3SKey et les utilisateurs de 3SKey* devront également respecter toutes les recommandations pour une utilisation sécurisée et résiliente émises par SWIFT ponctuellement (généralement, dans le *Guide des meilleures pratiques de 3SKey*).

5.3 Pratique du secteur, lois applicables et réglementations

Les *abonnés à 3SKey et les utilisateurs de 3SKey* sont responsables de leur utilisation respective du service 3SKey, y compris de toutes les données et communications authentifiées et sécurisées en utilisant le service 3SKey.

En utilisant le service 3SKey et en menant leurs activités, les *abonnés à 3SKey et les utilisateurs de 3SKey* doivent toujours effectuer une vérification préalable et exercer une appréciation raisonnable (typiquement, avant de décider d'utiliser un certificat 3SKey), et doivent se conformer aux bonnes pratiques du secteur et à toutes les lois, réglementations ou droits de tiers applicables.

En particulier, les *abonnés à 3SKey et les utilisateurs de 3SKey* doivent demander tous les consentements et autorisations recommandés afin d'assurer qu'aucune loi, réglementation ou droit de tiers n'est enfreint dans le cadre de leur utilisation du service 3SKey (y compris les lois et réglementations relatives aux opérations bancaires, au blanchiment d'argent, au financement du terrorisme, aux sanctions économiques, à la concurrence, aux signatures électroniques, au cryptage et à la transmission des données).

Les *abonnés à 3SKey et les utilisateurs de 3SKey* doivent également respecter toutes les lois et réglementations applicables relatives à l'exportation, l'importation et l'utilisation de tous produits, logiciels, technologies ou équipements (y compris les technologies et les équipements d'encryption) constituant ou relatifs à la fourniture et l'utilisation du service 3SKey.

6 Dédommagement en matière de droits de propriété intellectuelle

- 6.1 Tous les droits (y compris les droits en matière de titre, de propriété et de base de données et tous les autres droits de propriété intellectuelle) relatifs au service 3SKey, ainsi que la documentation ou les autres documents développés ou fournis relatifs au service 3SKey, y compris tous les processus associés ou travaux dérivés, sont et resteront la propriété unique et exclusive de SWIFT ou de ses concédants de licence.

Aucun droit n'est octroyé par SWIFT dans le cadre du service 3SKey autre que ceux octroyés formellement en vertu des présentes *Conditions générales de 3SKey* ou de toute autre documentation contractuelle relative à 3SKey pertinente.

- 6.2 Si un tiers fait une réclamation valable que la possession ou l'utilisation du service 3SKey par un abonné à 3SKey ou un utilisateur de 3SKey telle qu'autorisée par les présentes Conditions générales de 3SKey ou de toute autre documentation contractuelle relative à 3SKey pertinente enfreint ses droits de propriété, SWIFT le dédommagera par rapport à cette réclamation en payant :

- a) tous les frais juridiques raisonnables engagés par lui jusqu'à ce que le contrôle sur la défense et le règlement de cette réclamation ait été transférés à SWIFT
- b) tous les dommages et intérêts qu'un tribunal lui accorde si le bien-fondé de cette réclamation est reconnu

toujours à condition qu'il :

- a) avertisse SWIFT rapidement par écrit de cette réclamation
 - b) ne fasse rien pour compromettre ou porter préjudice à la défense et au règlement de SWIFT de cette réclamation
 - c) transfère rapidement à SWIFT le contrôle sur la défense et le règlement de cette réclamation.
- 6.3 Si le service 3SKey, en totalité ou en partie, est tenu pour représenter une violation des droits de propriété de tiers, ou si sa fourniture ou utilisation est interdite ou empêchée, en totalité ou en partie, par une injonction d'un tribunal, SWIFT, à sa discrétion et à ses frais, déploiera tous les efforts conformément aux usages du commerce pour parvenir à l'une des alternatives suivantes :
- a) procurer à l'abonné à 3SKey ou à l'utilisateur de 3SKey le droit de continuer à utiliser le service 3SKey
 - b) modifier, remplacer ou rectifier le service 3SKey afin qu'il ne représente plus une violation. Dans ce cas, l'abonné à 3SKey ou l'utilisateur de 3SKey utilisera cette version du service 3SKey dès que possible une fois qu'il aura été mis à disposition.

Si SWIFT n'est pas en mesure d'assurer l'une ou l'autre de ces options, SWIFT remboursera tous les frais non périodiques versés par l'abonné à 3SKey affecté pour son adhésion au service 3SKey, et les accords contractuels de l'abonné à 3SKey ou de l'utilisateur de 3SKey affecté seront résiliés automatiquement.

- 6.4 Cette clause 6 énonce les droits et recours uniques et exclusifs de l'abonné à 3SKey ou de l'utilisateur de 3SKey concernant la violation des droits de tiers, allégations de violation ou manquement à la clause 4.3.3. Tous les droits et recours de l'abonné à 3SKey ou de l'utilisateur de 3SKey conformément à cette clause 6 sont subordonnés à la clause 8.

7 Frais et taxes

L'abonné à 3SKey doit payer à SWIFT tous les frais et taxes qui s'appliquent à lui pour la fourniture ou l'utilisation du service 3SKey.

Ces frais et taxes, ainsi que les conditions générales de facturation et de paiement, sont ceux qui ont été notifiés par SWIFT (généralement, par le biais du Barème des prix SWIFT) ou d'une autre manière (par exemple, un devis spécifique).

8 Responsabilité

8.1 Responsabilité de SWIFT

8.1.1 Sous réserve des autres dispositions de cette clause 8, SWIFT accepte la responsabilité envers les abonnés à 3SKey ou les utilisateurs de 3SKey (que ce soit dans le cadre d'un contrat, d'un préjudice ou d'une autre manière), uniquement pour négligence, manquement délibéré ou fraude, ou conformément à l'indemnité dans la clause 6.2.

8.1.2 Toutes les responsabilités de SWIFT sont sous réserve des limitations suivantes :

- a) Pour toutes les réclamations notifiées dans une année civile, la responsabilité de SWIFT envers tous les abonnés à 3SKey et utilisateurs de 3SKey affectés n'excédera pas 1 million d'euros.
- b) SWIFT ne sera obligé d'effectuer aucun paiement tant que la responsabilité de SWIFT concernant toute réclamation notifiée dans une année civile n'aura pas été définitivement acceptée et établie et, si cette responsabilité excède un maximum applicable, sera réduite en proportion en fonction de la responsabilité finale de SWIFT envers chaque demandeur. SWIFT payera alors dans un délai de 90 jours.

8.1.3 Toutes les responsabilités de SWIFT sont sous réserve des exclusions suivantes :

- a) Même si SWIFT a été prévenu de leur possibilité, SWIFT exclut toute responsabilité pour :
 - (i) n'importe quelle perte ou n'importe quel dommage imprévisible (direct ou indirect)
 - (ii) toute perte d'activité ou de profit, revenus, économies anticipées, contrats, perte ou altération de données, perte d'utilisation, perte de fonds commercial, interruption d'activité ou autre perte pécuniaire quelle que soit la manière dont elle survient (qu'elle soit directe ou indirecte)
 - (iii) toute perte ou tout dommage indirect(e), spécial(e) ou consécutif(ve) de n'importe quelle sorte.
- b) SWIFT n'est pas obligé d'effectuer ou n'a aucune responsabilité dans la limite résultant de la fourniture ou de l'utilisation de services ou produits non fournis par SWIFT pour une utilisation en relation avec le service 3SKey, ou dans les circonstances définies dans la clause 8.3.d ou 8.4.
- c) La responsabilité de SWIFT pour n'importe quel événement ou série d'événements en relation n'est pas cumulative, que ces événements surviennent dans le cadre des présentes *Conditions générales de 3SKey* ou autrement.

8.1.4 Les limitations et exclusions de la responsabilité de SWIFT dans les clauses 8.1.2 et 8.1.3 ne s'appliquent pas :

- a) à toute responsabilité en matière de décès ou dommage corporel
- b) en cas de fraude, manquement délibéré ou, plus généralement, dans la mesure où la loi en vigueur ne le permet pas

8.1.5 Cette clause 8.1 s'applique avant et après la résiliation des accords contractuels entre SWIFT et les abonnés à 3SKey et les utilisateurs de 3SKey, et s'adresse également autres entités au sein du groupe SWIFT.

8.2 Responsabilité de l'abonné à 3SKey et de l'utilisateur de 3SKey

Chaque abonné à 3SKey et utilisateur de 3SKey dédommagera et permettra à SWIFT d'être indemnisé par rapport à toutes les actions, responsabilités, réclamations, demandes, pertes, dommages, actes, coûts ou dépenses (y compris les frais, coûts et dépenses juridiques raisonnables) incombant à ou engagés par SWIFT en relation avec toute réclamation d'un tiers suite au manquement de ses obligations en vertu des présentes *Conditions générales de 3SKey* ou de toute autre documentation contractuelle relative à 3SKey.

8.3 Principes généraux régissant la responsabilité de chaque partie

- a) Chaque partie déploiera tous les efforts conformément aux usages du commerce pour limiter toute perte ou tout dommage additionnel.
- b) Aucune partie ne peut obtenir gain de cause plus d'une fois pour la même perte.
- c) Aucun enrichissement indu ne sera jamais perçu par aucune partie.
- d) Aucune partie n'est obligée d'effectuer ou n'aura d'obligation dans les limites résultant d'un acte, d'une faute ou d'une omission de l'autre partie, ou d'un tiers dont elle n'est pas responsable.

8.4 Force Majeure

Si une partie n'est pas en mesure de remplir ses obligations pour des raisons au-delà de son contrôle raisonnable, cette partie ne sera tenue pour responsable d'aucune perte ni d'aucun dommage pouvant être subis par l'autre partie en raison de cette incapacité. Ces raisons incluent les cas de force majeure, les actes gouvernementaux, les actes d'autorités, les actes d'opérateurs de télécommunications, d'entrepreneurs d'infogérance et de fournisseurs de services, les catastrophes naturelles, les guerres, les incendies, les inondations, les grèves ou les conflits du travail, les troubles politiques, les explosions, les bombes ou les troubles publics, les épidémies et toutes les autres circonstances qui, contre sa volonté, empêchent ou gênent une partie pour remplir ses obligations.

Chaque partie avertira l'autre partie le plus tôt possible lorsqu'elle aura appris cet événement. Si, en raison de cet événement, une des parties reste incapable de remplir ses obligations pendant plus de 60 jours, l'autre partie peut résilier les accords contractuels concernés. Aucune partie n'aura d'obligation envers l'autre suite à cette résiliation, mais cette résiliation sera sans préjudice aux droits pouvant s'être présentés avant la résiliation.

8.5 Absence de garantie

Sauf indications contraires dans les présentes *Conditions générales de 3SKey*, et dans la limite autorisée par les lois applicables, SWIFT ne donne pas et exclut spécifiquement et décline toute garantie de n'importe quelle sorte, explicite ou implicite, en ce qui concerne la fourniture, la possession ou l'utilisation du service 3SKey, y compris (sans limitation) quant à la condition, la qualité, les performances, la non violation ou l'adéquation à une fin spécifique.

8.6 Responsabilité des fournisseurs et sous-traitants de SWIFT

Les fournisseurs ou sous-traitants de SWIFT ne peuvent être tenus pour responsables envers les abonnés à 3SKey et les utilisateurs de 3SKey d'aucune perte ou dommage de n'importe quelle sorte en relation avec la fourniture ou l'utilisation du service 3SKey, que ce soit dans le cadre d'un contrat, d'un préjudice ou d'une autre manière.

9 Durée et résiliation

9.1 Terme illimité

SWIFT fournit le service 3SKey aux abonnés à 3SKey et aux utilisateurs de 3SKey pour une période indéfinie.

9.2 Résiliation pour des raisons pratiques

Chaque partie a le droit de résilier pour des raisons pratiques ses accords contractuels pour la fourniture et l'utilisation du service 3SKey, en totalité ou en partie. Pour cela, SWIFT ou l'abonné à 3SKey doit le signaler par écrit, dans le cas de SWIFT, au moins 12 mois à l'avance ou, dans le cas de l'abonné à 3SKey, au moins 3 mois à l'avance. Un utilisateur de 3SKey peut résilier ses accords contractuels avec SWIFT pour la fourniture et l'utilisation du service 3SKey, en totalité ou en partie, à tout moment, en révoquant son ou ses certificat(s) 3SKey.

9.3 Résiliation pour manquement ou insolvabilité

Chaque partie a le droit de résilier ses accords contractuels pour la fourniture et l'utilisation du service 3SKey immédiatement sur notification écrite à l'autre partie dans les circonstances suivantes :

- a) L'autre partie manque gravement à ses obligations et ce manquement est soit (i) impossible à corriger (ii) soit non corrigé pendant une période de 30 jours après que ce manquement ait été notifié par écrit à l'autre partie.
- b) L'autre partie devient insolvable ou d'une manière générale ne paie pas, ou admet son incapacité de payer, tout ou une partie importante de sa dette lorsqu'elle est due, ou demande un moratoire, ou un moratoire lui est accordé.
- c) Un mandataire, un gestionnaire, un administrateur, un liquidateur ou un autre agent ou professionnel est nommé pour la totalité ou une partie importante de l'activité ou des actifs de l'autre partie, ou des mesures sont prises à cette fin (généralement, il devient le sujet d'une faillite, d'une insolvabilité ou d'une autre procédure similaire).

SWIFT a également le droit de résilier ses accords contractuels avec les abonnés à 3SKey et les utilisateurs de 3SKey pour la fourniture et l'utilisation du service 3SKey immédiatement sur notification écrite dans les circonstances stipulées dans la clause 4.2.1.b.

9.4 Résiliation pour modification

Si un abonné à 3SKey ou un utilisateur de 3SKey n'accepte pas une modification apportée au service 3SKey ou à la documentation contractuelle relative à 3SKey, il, de ses propres droits et recours exclusifs, résiliera (sans obligation financière ni frais) ses accords contractuels avec SWIFT pour la fourniture et l'utilisation du service 3SKey sur notification écrite à SWIFT. L'abonné à 3SKey ou l'utilisateur de 3SKey doit remettre cette notification dans un délai de 1 mois à partir de la date à laquelle il apprend (ou doit raisonnablement avoir appris) cette modification (généralement, la date de publication sur www.3skey.com).

9.5 Résiliation pour perte du statut d'utilisateur de SWIFT

Si un abonné à 3SKey perd son statut d'utilisateur de SWIFT ou de service bureau (selon le cas) pour n'importe quelle raison, ses accords contractuels avec SWIFT pour la fourniture du service 3SKey sont résiliés automatiquement et immédiatement.

9.6 Conséquences de la résiliation

La résiliation des accords contractuels entre SWIFT et les abonnés à 3SKey et les utilisateurs de 3SKey pour n'importe quelle raison :

- a) ne dégagera aucune partie d'aucune obligation en vertu de la documentation contractuelle relative à 3SKey pouvant s'être produite avant la résiliation ou qui explicitement ou par implication devient applicable ou continue à être applicable à la date de la résiliation ou après cette date.
- b) ne portera atteinte à aucun autre droit ou recours qu'une des parties peut avoir en ce qui concerne la résiliation.

Après la résiliation de ses accords contractuels avec SWIFT pour le service 3SKey et sans porter atteinte à aucun autre droit ou recours de SWIFT, l'abonné à 3SKey ou l'utilisateur de 3SKey doit cesser immédiatement d'utiliser le service 3SKey.

10 Protection des données personnelles

À l'occasion de la fourniture du service 3SKey, SWIFT peut traiter certaines données personnelles (généralement, les données personnelles collectées par SWIFT à des fins relatives à la fourniture du service 3SKey telles que les coordonnées des personnes à contacter identifiées par les abonnés à 3SKey ou les utilisateurs de 3SKey par SWIFT). Les droits et obligations de SWIFT, envers les abonnés à 3SKey ou les utilisateurs de 3SKey concernant le traitement des données personnelles (le cas échéant) en relation avec le service 3SKey sont stipulés dans le document [SWIFT Personal Data Protection Policy](#).

11 Confidentialité

11.1 Obligations de confidentialité des abonnés à 3SKey et des utilisateurs de 3SKey

Chaque abonné à 3SKey et utilisateur de 3SKey doit garder confidentiels toutes les informations, toutes les données ou tous les documents consultés ou obtenus à l'occasion de la fourniture du service 3SKey.

Chaque abonné à 3SKey et utilisateur de 3SKey doit uniquement utiliser ces informations, données ou documents comme il est raisonnablement nécessaire pour utiliser le service 3SKey conformément à la documentation contractuelle relative à 3SKey.

Chaque abonné à 3SKey et utilisateur de 3SKey doit uniquement divulguer ces informations, données ou documents à ses employés, agents, sous-traitants ou consultants externes (ou aux personnes de ses entités affiliées) sur la base du « besoin de connaître ». Toute autre utilisation ou divulgation requiert l'accord préalable écrit de SWIFT (qui ne sera pas refusé ou retardé de manière déraisonnable).

Dans chaque cas, chaque abonné à 3SKey et utilisateur de 3SKey doit informer le destinataire de la nature confidentielle de ces informations, données et documents et garantir que le destinataire est lié par une obligation de confidentialité pas moins restrictive que cette clause 11.1. Chaque abonné à 3SKey et utilisateur de 3SKey reste responsable de l'utilisation des informations, données ou documents par ces autres personnes.

Ces obligations de confidentialité resteront applicables après la résiliation des accords contractuels de l'abonné à 3SKey ou de l'utilisateur de 3SKey avec SWIFT.

Ces obligations de confidentialité ne s'appliquent pas aux informations, données ou documents pour lesquels l'abonné à 3SKey ou l'utilisateur de 3SKey peut démontrer qu'ils :

- a) étaient dans le domaine public (autrement que par le biais d'un manquement par l'abonné à 3SKey ou l'utilisateur de 3SKey à ses obligations)
- b) ont été reçus de manière légale sans aucune obligation de confidentialité par un tiers qui, dans l'opinion raisonnable de l'abonné à 3SKey ou de l'utilisateur de 3SKey, n'avait pas d'obligation de confidentialité en ce qui concerne ces informations, données ou documents

- c) ont été développés indépendamment par l'abonné à 3SKey et l'utilisateur de 3SKey sans référence à ces informations, données ou documents
- d) ont été divulgués car la loi ou la réglementation l'exigeait.

11.2 Obligations de confidentialité de SWIFT

Les obligations de confidentialité ci-dessus s'appliquent mutatis mutandis à SWIFT en ce qui concerne toutes les informations, toutes les données ou tous les documents consultés ou obtenus par SWIFT à l'occasion de la fourniture du service 3SKey, sauf si ils ont été changés par cette clause 11.2 ou une autre documentation contractuelle SWIFT.

En particulier, SWIFT utilisera uniquement ces informations, données ou documents à des fins relatives au service 3SKey ou à d'autres services et produits SWIFT ou à la gestion de SWIFT (généralement, la promotion, le déploiement, la fourniture ou le support du service 3SKey ou d'autres services et produits SWIFT ou d'autres services et produits associés de partenaires de SWIFT ; la comptabilité et la conservation des archives ; ou la gestion des clients).

À ces fins, SWIFT peut également communiquer ces informations, données et documents au sein du groupe SWIFT ou à des partenaires (y compris leurs employés, agents, sous-traitant ou consultants externes respectifs) à condition que ces tiers respectent des obligations de confidentialité non moins restrictives que celles reprises dans cette clause 11.2.

En outre, chaque abonné à 3SKey et utilisateur de 3SKey reconnaît et convient que SWIFT peut divulguer les informations, données ou documents de l'abonné à 3SKey ou de l'utilisateur de 3SKey à d'autres entités affiliées au sein de son groupe.

Afin d'éviter toute confusion, chaque abonné à 3SKey reconnaît et convient que SWIFT peut publier et mettre à la disposition des abonnés à 3SKey (ou, s'il s'agit d'utilisateurs de SWIFT, de leurs entités affiliées au sein de leur groupe) les informations de la liste de révocation de certificats (CRL) concernant leurs certificats 3SKey ou les informations sur la création et la date/heure d'expiration ou l'état d'activation de leurs certificats 3SKey comme il est stipulé dans le document [3SKey Service Description](#).

12 **Notifications**

- 12.1 Excepté lorsque cela est indiqué formellement dans la documentation contractuelle relative à 3SKey, toutes les notifications d'une partie adressées à l'autre partie le seront par écrit (dans un format papier ou électronique) et en anglais.

Ces notifications seront envoyées à l'adresse enregistrée et au service ou la personne de contact désigné(e) (le cas échéant) de l'autre partie, ou à une autre adresse telle qu'elle peut avoir été communiquée à la partie remettant la notification conformément aux dispositions de cette clause 12.1. SWIFT peut également décider de mettre en ligne ces notifications sur www.3skey.com.

- 12.2 Le cas échéant, l'abonné à 3SKey doit prévenir SWIFT de son intention de résilier ses accords contractuels pour la fourniture ou l'utilisation du service 3SKey dans un format électronique par l'intermédiaire de www.swift.com.

- 12.3 Les notifications relatives à la résiliation du service 3SKey qui ne peuvent pas être remises conformément à la clause 12.2 et les notifications relatives à une procédure de réclamation doivent être remises par courrier ou coursier, avec accusé de réception.

L'adresse du service pour ces notifications sera la suivante :

- utilisateur de 3SKey : notifications d'ordre générale mises en ligne par SWIFT sur www.3skey.com, ou son siège social ou une autre adresse notifiée par l'utilisateur de 3SKey à SWIFT

- abonné à 3SKey : son siège social, ou une autre adresse notifiée par l'abonné à 3Key à SWIFT
- SWIFT : son siège social et à l'intention du service de commande de bout en bout ou, dans le cas d'une réclamation effectuée conformément à la clause 14, du conseiller juridique.

12.4 Toutes les notifications conformément à cette clause 12 seront considérées comme étant applicables à leur réception par le destinataire.

13 Divers

13.1 Affectation et sous-traitance

13.1.1 Le droit de l'abonné à 3SKey et de l'utilisateur de 3Key à consulter ou utiliser le service 3SKey est personnel (c'est-à-dire, qu'il doit appuyer ses propres opérations commerciales). L'abonné à 3SKey et l'utilisateur de 3SKey ne doivent transférer ni affecter ce droit, ou les obligations associées, à aucun tiers sans l'accord préalable écrit de SWIFT.

L'abonné à 3SKey et l'utilisateur de 3SKey peuvent déléguer ou sous-traiter à un tiers l'exercice de leurs droits ou l'exécution de leurs obligations à condition que SWIFT puisse refuser à sa discrétion toute sous-traitance ou délégation des obligations financières de l'abonné à 3SKey et de l'utilisateur de 3SKey.

13.1.2 L'abonné à 3SKey et l'utilisateur de 3SKey reconnaissent et conviennent que SWIFT peut affecter ou transférer ses droits ou obligations à une autre entité au sein du groupe SWIFT.

Sous réserve des restrictions stipulées dans le document [SWIFT Personal Data Protection Policy](#), SWIFT peut déléguer ou sous-traiter l'exercice de ses droits ou l'exécution de ses obligations.

13.1.3 Si une des parties délègue ou sous-traite à un tiers l'exercice de ses droits ou l'exécution de ses obligations, elle le fait à son propre risque et doit s'assurer que le cadre des droits octroyés à ce tiers n'excède pas ceux contractés par l'autre partie. Cette partie reste également entièrement responsable envers l'autre partie de l'exécution et du respect par un tiers des obligations qui s'appliquent à elle.

13.2 Assistance

13.2.1 Chaque partie doit assister l'autre partie comme il est raisonnablement nécessaire pour assurer la bonne exécution de la documentation contractuelle relative à 3SKey.

13.2.2 En cas de problèmes en relation avec le service 3SKey (en particulier, des problèmes pouvant affecter la confidentialité, l'intégrité ou la disponibilité du service 3SKey), l'abonné à 3SKey et l'utilisateur de 3SKey doivent :

- a) prévenir SWIFT dès que possible du problème
- b) assister SWIFT pour identifier, examiner et résoudre le problème
- c) corriger rapidement le problème s'il est de sa responsabilité de le faire, et prévenir SWIFT lorsqu'il a été résolu
- d) donner suite correctement et rapidement à toutes les actions demandées, procédures de récupération ou de commutation initialisées, ou instructions données par SWIFT pour atténuer ou résoudre le problème, et revenir à des conditions de fonctionnement normales lorsque le problème est résolu.

13.2.3 Sur demande écrite préalable raisonnable de SWIFT, chaque abonné à 3SKey et utilisateur de 3SKey fournira toutes les informations, données, infrastructures et autre assistance concernant l'utilisation ou l'accès au service 3SKey.

Chaque abonné à 3SKey et utilisateur de 3SKey reconnaît et convient que SWIFT peut demander que les auditeurs internes de l'abonné à 3SKey ou de l'utilisateur de 3SKey confirment, par écrit, la précision et le caractère complet des informations ou données qu'il fournit conformément à cette clause 13.2.3.

13.3 Divisibilité

Si une partie de la documentation contractuelle relative à 3SKey, y compris des présentes *Conditions générales de 3SKey*, se révélait non valide, illégale ou non applicable, cette partie serait divisée du reste qui continuera à être valide et applicable dans la mesure où la loi le permet.

13.4 Absence de renonciation

Sous réserve de la clause 14, aucun délai ni manquement par une partie d'exercer ses droits ou recours conformément à la documentation contractuelle sur 3SKey ne s'appliquera comme une renonciation à cette disposition.

13.5 Absence de toute relation entre un agent et un donneur d'ordre

La relation entre SWIFT et chaque abonné à 3SKey et utilisateur de 3SKey n'est pas celle d'un agent et d'un donneur d'ordre, et aucune partie n'a l'autorité pour lier l'autre partie à des obligations.

13.6 Accord complet

La documentation contractuelle relative à 3SKey contient l'accord et le consentement complets entre SWIFT et chaque abonné à 3SKey et utilisateur de 3SKey relatifs à la fourniture et l'utilisation du service 3SKey. Elle remplace et annule toutes les négociations, représentations, propositions, énoncés, accords et engagements préalables, écrits ou oraux, relatifs à la fourniture ou l'utilisation du service 3SKey.

13.7 Modifications

Sous réserve de la clause 2.2, aucune rectification ni modification de la documentation contractuelle relative à 3SKey ne sera applicable à moins qu'elle soit faite par écrit et signée par les représentants dûment habilités des parties concernées.

14 **Résolution des litiges**

14.1 Délai

Pour faire une réclamation valide, l'abonné à 3SKey ou l'utilisateur de 3SKey doit envoyer sa réclamation à SWIFT dans les délais suivants :

- a) pour les réclamations relatives aux factures SWIFT : dans un délai de 30 jours après la date de la facture
- b) pour les réclamations relatives aux demandes sur la gestion des certificats par le biais du portail 3SKey : 6 mois au maximum après la date d'expiration du certificat utilisé
- c) pour les autres réclamations : dans un délai de 12 mois après la date à laquelle l'abonné à 3SKey ou l'utilisateur de 3SKey effectuant la réclamation apprend (ou doit raisonnablement avoir appris) l'événement donnant lieu à la réclamation.

14.2 Conciliation

Les parties déploieront tous les efforts commercialement raisonnables pour résoudre à un niveau commercial tous les litiges résultant de ou en relation avec la fourniture du service 3SKey dans un délai de 1 mois.

14.3 Procédure de réclamation

Si les représentants commerciaux des parties ne parviennent pas à un accord conformément à la clause 14.2, l'abonné à 3SKey ou l'utilisateur de 3SKey effectuant la réclamation admet que tous les litiges non résolus seront finalement réglés en suivant la procédure de réclamation suivante :

- a) Si l'objet est relatif à la fourniture du service 3SKey pour les activités commerciales mises en oeuvre, le document spécifique [Claims Procedure for 3SKey Problems in a Live Environment](#) s'applique.
- b) Pour tout autre objet, chaque abonné à 3SKey ou utilisateur de 3SKey convient de s'adresser à la juridiction exclusive du tribunal compétent à Bruxelles (Belgique) ou, si la réclamation est supérieure à 100 000 euros, à un tribunal arbitral. En cas d'arbitrage, le tribunal arbitral sera constitué conformément aux règles de conciliation et d'arbitrage de la Chambre de commerce internationale (CCI) et, dans la mesure où ces règles le permettent, aux dispositions régissant l'arbitrage par la CCI dans le document [Claims Procedure for 3SKey Problems in a Live Environment](#) s'appliqueront.

14.4 Litiges entre des abonnés à 3SKey et des utilisateurs de 3SKey

Si un abonné à 3SKey ou un utilisateur de 3SKey a des questions sur son utilisation du service 3SKey, il peut s'adresser à SWIFT. SWIFT peut l'assister si, par exemple, un abonné à 3SKey ou un utilisateur de 3SKey a besoin d'éléments de faits sur certaines fonctions de gestion des certificats 3SKey effectuées sur le portail 3SKey ou d'une preuve de l'état de révocation d'un certificat 3SKey spécifique, tel qu'il est défini dans le document [3SKey Service Description](#). SWIFT n'est cependant pas en mesure de conseiller, d'arbitrer ou de décider d'une autre manière sur les litiges entre des abonnés à 3SKey et des utilisateurs de 3SKey directement.

15 **Loi applicable**

Les présentes *Conditions générales de 3SKey* et toute autre documentation contractuelle relative à 3SKey sont régies par et interprétées conformément à la loi belge (sans mettre en oeuvre aucune disposition de conflit des lois qui entraînerait l'application d'autres lois).

Mentions légales

S.W.I.F.T. SCRL ("SWIFT"), Avenue Adèle 1, 1310 La Hulpe, Belgique.

RPM Nivelles – VAT BE 0413330856

Copyright

SWIFT © 2010. Tous droits réservés.

Vous êtes autorisé à copier la présente publication au sein de votre entreprise. En cas de copie, celle-ci doit inclure les mentions légales.

Clause de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette publication sont susceptibles d'être modifiées de temps en temps. Vous devez toujours vous reporter à la dernière version disponible sur www.swift.com.

Traductions

La version anglaise de la documentation SWIFT reste l'unique langue/version officielle.

Marques

SWIFT est le nom commercial de S.W.I.F.T. SCRL. Les noms suivants sont des marques déposées de SWIFT : SWIFT, le logo SWIFT, Sibos, SWIFTNet, SWIFTReady et Accord. Les autres noms de produit, de service ou d'entreprise dans cette publication sont des noms commerciaux, des marques commerciales ou des marques déposées de leurs propriétaires respectifs.